

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-8-2-3

Service consulté

**CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007 2013
PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il vous est proposé, compte tenu des circonstances exceptionnelles évoquées, de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de la subvention d'investissement de 4 133 000 € accordée en 2009 à l'Etat pour l'opération de construction d'un institut de recherche et extension restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) afin de permettre de régler le solde.

L'opération «construction d'un institut de recherche et extension/restructuration de l'ENSCMu» est inscrite dans le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013. Le coût prévisionnel s'élève à 55,1 M€ et est financé par l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la M2A et l'UHA.

L'Etat et l'UHA se partagent la maîtrise d'ouvrage.

La participation du Département s'élève à 6,833 M€. Trois conventions de financement ont été passées par le Département :

- une première avec l'Etat le 25 juillet 2007 pour la partie « études » d'un montant de 450 000 € dont le solde a été versé en 2009,
- une deuxième avec l'Etat le 12 juin 2009 pour la partie « travaux » d'un montant de 4,133 M€ ; à ce jour, 3,5 M€ ont été versés,
- une troisième avec l'UHA le 21 juillet 2009 pour la partie « travaux » d'un montant de 2,250 M€ ; à ce jour, 1,5 M€ ont été versés.

Les deux conventions de 2009 ne prévoient pas de durée de validité de l'aide, mais une durée de réalisation des travaux de quatre ans à compter de la signature des conventions.

Depuis le démarrage des travaux en octobre 2009, le planning général des travaux a évolué. Les travaux de l'institut de recherche, assurés par l'Etat, devraient être réceptionnés fin octobre 2012 (au lieu de juin 2012) et les travaux de réhabilitation de l'école, assurés par l'UHA, en juillet 2013 (au lieu de novembre 2011).

Ce décalage dans la durée initiale des travaux est lié à des intempéries mais également à la complexité du chantier. Le phasage prévu initialement a dû être modifié pour permettre la continuité des enseignements dans l'école et la formation des ingénieurs. De ce fait, les contraintes liées à la réalisation des travaux en site occupé ont été bien plus importantes qu'elles n'avaient été imaginées.

Le versement des soldes restants (633 000 € à l'Etat et 750 000 € à l'UHA) ne pourra intervenir qu'en 2014, après que l'Etat et l'UHA auront transmis les justificatifs finaux.

Le règlement financier de notre collectivité prévoit une durée de validité de trois ans pour ce type d'aide.

L'aide de 2 250 000 € accordée à l'UHA ne nécessite pas de prolongation étant donné que cette subvention a été attribuée par délibération du Conseil Général en date du 26 juin 2009.

Par contre, il y aurait donc lieu de prolonger la durée de validité de l'aide de 4 133 000 €, attribuée à l'Etat par une délibération de la Commission Permanente en date du 15 mai 2009. La durée de validité de l'aide s'étendra alors jusqu'au 31 décembre 2014.

Au vu de ces explications, je vous propose de proroger le délai de validité de cette subvention d'investissement jusqu'au 31 décembre 2014 afin de pouvoir régler le solde pour un montant de 633 000 €.

L'imputation de cette dépense est la suivante : Programme F225 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204112 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER